



Pantin, le 17 février 2015

### Loi pour la « *croissance, activité et égalité des chances* » dite Macron La FSGT réaffirme le droit essentiel au temps libéré

La Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) plaide pour une réflexion globale sur les différents « temps » de notre société, dont une réorganisation concertée permettrait à chacun(e) de développer à la fois son bien-être personnel, familial, social, et sa citoyenneté. Le temps libéré de celui du travail ou de l'école doit être pensé comme un outil réel d'émancipation et de progrès humain. L'expérience associative et sportive regorge de pépites attestant que c'est possible !

Aussi, la FSGT s'inquiète des conséquences sur la pratique sportive et associative de la Loi "Macron", et veut réaffirmer le droit essentiel au temps libéré. Les dispositions de cette Loi portent atteinte à la conception même du temps libre, plus globalement de notre projet de société. En généralisant le travail du dimanche, c'est la société de consommation qui est privilégiée à celle du vivre ensemble dont les attentats de début 2015 ont révélé l'ampleur de la crise. Les effets de la réforme des rythmes éducatifs sur l'enfant, sa famille et le sport associatif devant par ailleurs être évalués.

L'accès à la pratique physique et sportive, pourtant affichée par le gouvernement comme une composante essentielle de sa politique de la ville et de la jeunesse, va être mise à mal par une accentuation des inégalités et une précarisation accrue des populations les plus fragiles, en particulier des femmes. Chacun(e) pourra être contraint(e) de travailler le dimanche et plus largement de voir ses horaires de travail déstructurés. Sa santé pourra être affectée. Tous les acteurs associatifs savent que dans ces conditions les inégalités d'accès au sport augmentent fortement, de la même manière que le temps consacré au bénévolat diminue.

Enfin, les interstices de cette Loi laissent présager d'autres menaces nuisant à la liberté associative et à l'accès au sport, telles que la privation d'espaces publics, la suppression de dispositifs liés à la santé au travail, le positionnement des associations sur le marché de la concurrence, etc.

La FSGT appelle les parlementaires à s'opposer à cette Loi. Et convaincue que la richesse associative, et notamment sportive, peut contribuer à des jours heureux, la FSGT vous donne rendez-vous à Marseille du 14 au 17 mai 2015 à l'occasion des 6<sup>èmes</sup> Assises Nationales et Internationales du Sport Populaire.

Contact : [direction@fsgt.org](mailto:direction@fsgt.org)  
[www.fsgt.org](http://www.fsgt.org)  
[80ans.fsgt.org](http://80ans.fsgt.org)